

# CHUZELLES



# INFORMATIONS

N° 19

DECEMBRE 1986

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 19

DECEMBRE

1986

## SOMMAIRE

-o-o-o-o-o-o-o-

### Pages -

3 -	Propos du Maire
7 -	Compte Administratif
10 -	Dépenses
13 -	Emprunts
14 -	Délibération du C.M.
25 -	Budget supplémentaire
29 -	P.O.S.
34 -	Récupération du verre
36 -	Permis de construire
38 -	Voirie
40 -	DIX ANS déjà (piscine)
42 -	Bonjour
44 -	Ce qu'il est bon de savoir
46 -	Meubles
47 -	Services Publics
50 -	Associations chuzelloises
51 -	A savoir
52 -	Sécurité
54 -	Batiments
56 -	Fleurissement de la France
60 -	Bibliothèque
62 -	11 Novembre
63 -	Divers
64 -	Inauguration
66 -	Assainissement
67 -	Etat Civil
70 -	La Mairie à Votre Service
72 -	Un peu de détente

-o-o-o-o-o-o-o-

## PROPOS DU MAIRE

L'année 1986 aura été bien remplie pour le Conseil Municipal . Il a dû, en effet, mener à terme plusieurs tâches dont voici les principales.

### Le Plan d'Occupations des Sols :

Le 6 décembre 1983, le Conseil municipal prenait la décision de mettre le P.O.S. en révision.

En 9 séances d'étude suivies de réunions de commissions, ce long travail conduisait à l'enquête publique. Le souci principal du C.M. était de freiner le nombre de constructions. Des réclamations ont été rejetées. Des zones N.A.a. ( lotissements possibles ) ont été ramenées en zone N.A. ( urbanisation future ), les conditions d'assainissement n'étant pas remplies pour l'instant et le risque de constructions au nombre incontrôlable étant trop grand.

La règle des 25 mètres est supprimée, les lots de 1.000 m<sup>2</sup> sont obligatoires en toute zone. Enfin le 24 octobre 1986 , le P.O.S. était approuvé définitivement.

Il y a hélas quelques mécontents, mais le Conseil Municipal est resté dans la ligne qu'il s'était tracée dès le début de la révision.



## Deuxième point important : l'Ecole maternelle :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ayant créé une Ecole maternelle à 2 classes, il fallait que la construction du bâtiment se réalise rapidement. Le Conseil municipal était bien conscient des charges qui pouvaient en résulter pour les contribuables.

Le préfabriqué datant de 1973 avait déjà subi bon nombre de réparations et améliorations. Acheté au Conseil Général, déplacé près du Mille Club avec un plancher neuf et des toilettes à l'intérieur, il a permis, pendant l'année scolaire 1985-1986, d'héberger deux classes primaires.

Donc, dès Novembre 1985, les travaux du nouveau groupe commençaient. Ils étaient surveillés par M. Penel, qui, tous les jeudis était présent sur le chantier.

Après un démarrage difficile dû aux intempéries, on pouvait espérer que les travaux seraient terminés pour la rentrée scolaire. Le pari a été tenu et le deux septembre à vingt heures tout était prêt pour l'accueil des enfants. J'en profite pour remercier le corps enseignant pour son travail et sa compréhension, le personnel communal pour ses interventions effectuées au pas de charge, quelquefois après horaire, le secrétariat qui a subi un important surplus de travail ainsi que les adjoints et conseillers municipaux qui ont oeuvré efficacement pour cette réalisation.

Avec une école maternelle neuve et pimpante, le Groupe scolaire faisait grise mine : depuis déjà pas mal d'années les peintures intérieures étaient défraîchies. Le Conseil municipal en avait conscience. En fin de compte, avec l'aide d'une subvention, classes et couloirs sont rénovés, les cantonniers se transformant en peintres pour le préau. Ainsi tous les enfants sont sur le même pied d'égalité et il ne leur reste plus qu'à s'en donner à coeur joie pour leurs études.

Avec la nomination d'une directrice à la maternelle, un problème de logement se posait car celui situé au dessus de la Salle des Anciens était inhabitable, pour ne pas dire en ruines. Au moment où les logements sont rares, il aurait été malvenu pour la commune de laisser cette habitation dans un tel état. Là encore, les cantonniers ont fait merveille (démolitions, réparations de planchers) avant de passer le relais aux artisans qui ont fait diligence afin que les travaux soient terminés avant la rentrée.

Voici le principal, d'autres travaux de moindre importance ont été réalisés. Vous en aurez connaissance dans ce bulletin.

Je voudrais apporter une petite précision relative à l'article de la Sévenne concernant le Sou des Ecoles et la classe de neige. Dans sa délibération en date du 8 octobre 1985, le Conseil municipal s'engageait à octroyer au Sou des Ecoles une subvention égale à celle que verserait le Conseil Général, le Sou des Ecoles était évidemment informé de cette décision. Aussi, dès que la mairie a eu connaissance du montant versé par le Conseil Général, le nécessaire a été fait et le 14 octobre 1986, M. le Percepteur de Vienne Banlieue créditait le Sou des Ecoles de 8.160 Francs.

Lorsque ce bulletin, qui vous fournira beaucoup de renseignements, vous sera distribué, les fêtes de fin d'année seront très proches. Je vous les souhaite très heureuses et je vous présente, en mon nom personnel, et au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour 1987 .

-----

# COMPTE ADMINISTRATIF 1985

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES :

Denrées et fournitures	91 556,68
Frais de personnel	458 298,25
Impôts et Taxes	2 771,00
Travaux et Services extérieurs	364 647,21
Participations et Contingents	386 125,86
Allocations - Subventions	19 474,50
Frais de gestion générale	86 527,14
Frais Financiers	545 771,69
Charges exceptionnelles	3 776,71
Prélèvements	<u>273 033,00</u>
TOTAL	= 2 231 982,34

### RECETTES :

Produits de l'exploitation	166 936,18
Produits domaniaux	12 455,00
Produits financiers	7 000,18
Recouvrements - Subventions	125 923,55
Dotations reçues de l'Etat	904 245,55
Impôts indirects	17 960,00
Impôts directs autres que contributions	11 910,00
Contributions directes	1 266 044,00
Produits exceptionnels	200,53
Produits antérieurs	<u>456 660,53</u>
TOTAL	= 4 969 335,54



Excédent de fonctionnement de clôture 737 353,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Participation à des travaux d'équipement	3 736,00
Remboursement d'emprunts	234 676,29
Acquisition de biens meubles et immeubles	31 394,34
Travaux de bâtiment et de génie civil	2 009 311,70
Remboursement annuités S.E.V.O.M.	<u>3 026,88</u>
TOTAL =	2 282 145,21

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	656 597,50
Subvention d'équipement	722 694,28
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	273 033,00
Participations à des travaux d'équipement	212 466,88
Produit des emprunts	2 150 000,00
Aliénation de biens meubles et immeubles	3 776,71
Recouvrement de créances à terme	<u>29 254,09</u>
TOTAL =	4 047 822,46

Excédent d'investissement de clôture : 1 765 677,25

BALANCE GENERALE

Excédent de fonctionnement	737 353,20
Excédent d'investissement	<u>1 765 677,25</u>
Excédent global de clôture	2 503 030,45

Cet excédent peut paraître important mais de grosses sommes étaient prévues et affectées à la construction de l'école maternelle et aux travaux d'assainissement. Depuis la clôture de l'exercice, le bâtiment de l'école est construit et les factures réglées. Quant à l'égout, le chantier est sur le point de se terminer, la note à payer suivra son achèvement. ( 5ème tranche ).

L'excédent de fonctionnement est le résultat d'une politique d'économie en vue de financer la part de la commune dans la construction et l'équipement en mobilier scolaire de l'école maternelle. Une partie de ces recettes "bienvenues" a servi à rénover les classes et le préau du groupe scolaire, les peintures étant restées d'origine malgré des travaux d'aménagement effectués au coup par coup.

# DEPENSES 1985

Avec ce nouveau bulletin municipal CHUZELLES INFORMATIONS, voici l'état des dépenses de la commune pour l'année 1985, tant de la section de fonctionnement que de celle d'investissement.

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 545 771 F. Et pourtant, si une collectivité veut faire quelques réalisations, elle ne peut le faire qu'en empruntant.
- Employeur de main-d'oeuvre, 11 titulaires et 2 auxiliaires, la commune verse des salaires pour 458 298 F dont 87 211 F de charges sociales.
- Les charges intercommunales (différents syndicats tels que SIVOM, SYVRON, les 4 Vallées du Bas-Dauphiné etc...) s'élèvent à 233 532 F, l'aide sociale à 116 252 F, le maintien du réseau incendie à 18 594 F. Ce chapitre Participations et Contingents totalise une somme de 386 125 F.
- Arrivent en 4ème position les Travaux et Services Extérieurs avec un total de 364 647 F dont 117 776 F pour l'entretien de la voirie et des réseaux. Il faut bien que nous circu-

lions sur des routes en meilleur état possible et dans de bonnes conditions de sécurité. L'entretien des bâtiments communaux coûte 45 637 F et celui du matériel, de l'outillage et du mobilier 8 839 F. 130 430 F ont été consacrés aux travaux d'électricité et d'eau. La révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) nous a coûté 36 000 F.

91 556 F de denrées et fournitures, tant que ça me direz-vous ? Eh oui, avec 17 719 F de fournitures scolaires, 12 008 F de fournitures de bureau et surtout 53 535 F de combustibles; Avec quelques autres produits à acheter, nous arrivons vite à ce total.

Les frais de gestion générale (86 527 F) se divisent en 2 parties principales :

- l'une de 59 232 F d'indemnités de fonction du maire et des adjoints, l'autre de 18 844 F pour les fêtes et cérémonies. Quelques frais de PTT, d'impressions et de reliures, de documentation générale bouclent ce chapitre.

Nous avons accordé 19 474 F de subventions aux différentes associations, payé 3 776 F de charges exceptionnelles et 2 771 F d'impôts et taxes.

Avec 273 033 F de prélèvements pour dépenses d'investissement se terminent les dépenses



pour cette année 1985.

Je vous ai fait grâce des centimes afin de rendre un peu plus digeste cette alignée de chiffres. En totalisant cette vue d'ensemble de la Section de Fonctionnement, nous arrivons vite à une somme de 2 231 978 F.

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Passons maintenant à la Section d'Investissement. Le plus gros morceau, et vous y avez déjà pensé est la construction de l'école maternelle. Total prévu : 2 100 000 F, travaux réalisés : 392 872 F ; il restera donc pour 1986 la somme de 1 707 128 F. C'est logique car la réalisation de l'école maternelle s'est étalée sur deux années, études et plans compris.

Les travaux de bâtiment et de génie civil se montent à 2 009 311 F, plus 234 676 F de remboursement d'emprunts et 31 394 F d'acquisitions de biens meubles et immeubles. Voilà l'essentiel pour cette section. A cela, il faut ajouter 3 736 F de participations à des travaux d'équipements et 3 026 F de versements d'annuités SIVOM.

Est ainsi établie la balance générale de ce compte administratif 1985. Je ne vous ai indiqué que les dépenses, mais il va de soi que ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

## EMPRUNTS

Pour l'année 1986 nous avons dû réaliser 5 emprunts pour financer divers travaux :

### - Travaux d'équipement courant :

. Prêt Caisse d'Epargne 180 000 F

### - Bâtiments :

. Prêt Caisse d'Epargne 200 000 F

### - Electrification rurale :

. Prêt Crédit Agricole 96 000 F

### - Electrification rurale F.A.C.E. - A :

. Prêt Crédit Agricole 14 000 F

### - Electrification rurale F.A.C.E. - B :

. Prêt Crédit Agricole 10 000 F



# DELIBERATIONS DU C. M.

Réunion du C.M. du 24.06.86

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Electrification rurale, Programme 1986. Département

Approbation du dossier technique et du dispositif de financement.

Le C.M.

1°/ approuve le dossier technique

2°/ adopte le dispositif de financement/  
dépense subventionnable : 320 000 F  
subvention du département

70 % de 320 000 F.....	224 000 F
récupération T.V.A .....	50 185,50 F
participation commune ...	45 814,50 F
	<hr/>
	320 000 F

Electrification rurale:

Demande de concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour une mission de maîtrise d'oeuvre

Le prix d'objectif s'élève à 258 370 H.T.V.A.

Le taux de rémunération est de :

$$5,36 \times 0,80 = 4,28$$

Le forfait de rémunération est donc de :

$$258\,370 \times 4,28 = 1\,105\,823 \text{ F H.T.V.A.}$$

soit 1 105 823 F T.T.C.

Construction Ecole maternelle :

Vote d'un avenant N° I au Lot N°2, Etanchéité pour isolation supplémentaire sur 28 mètres .

De ce fait, le marché initial d'un montant de 41 798,79 F T.T.C. est porté à 44 521,85 F T.T.C.

Réfection des Bâtiments communaux :

Le C.M. décide de réaliser un emprunt de 200 000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne.

Réunion du C.M. du 31.07.86

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Electrification rurale: renforcement du réseau:

Il s'avère urgent de renforcer les postes de:

- Pauphile - R.N.7
- Boussole
- Les Pins
- St-Maxime Nord

Le montant des travaux s'élève à 400 000 Francs

Le C.M. accepte ce devis et sollicite l'inscription des travaux envisagés au Programme subventionné du Département de 1987.

Assainissement / 6ème tranche de travaux:

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la demande d'inscription au Programme Départemental de 1986, pour un montant de travaux de 1 200 000 F n'a pas été retenue.

Pourtant il conviendrait de relier au plus vite les maisons des lieux dits "Le Verdier" " Le chemin du Royer" au collecteur principal donnant notamment satisfaction aux habitants du lotissement "La Pleine campagne."

Le Conseil municipal renouvelle sa demande d'inscription au Programme subventionné du Département pour un montant de I 200 000 Francs. et ce pour I987 .

#### Travaux de Voirie :

Afin de financer les travaux de voirie en I987 le C.M. contracte auprès de la Caisse d'Equipement des Collectivités Locales un emprunt de I80 000 F, au taux de 8,90 % , dont le remboursement s'effectuera en I5 ans , à compter du 25/07/I987.

Réunion du C.M du 28.08.86

-o-o-o-o-o-o-o-o-

#### Aménagement du C.D. 36 pour sécurité dans la traversée de l'agglomération:

Le déplacement des piétons devenant de plus en plus dangereux, il serait souhaitable d'établir des trottoirs de largeur minimale de I mètre dans l'agglomération et jusqu'au hameau de St-Maurice, afin d'assurer un accès plus aisé aux écoles.

Le montant des travaux s'élève à 670 000 Francs .  
Le C.M. renouvelle sa demande d'inscription

au Programme subventionné du Département de I987.  
Miroir au carrefour du C.D. 36 et de la V.C.N°5 :

M. le Maire donne lecture d'une pétition des habitants du quartier de St-Maurice sollicitant l'autorisation de poser un miroir au carrefour .

L'Ingénieur des T.P.E. consulté donnerait son accord sous réserve que M. le Maire prenne un arrêté pour la pose d'un STOP au débouché de la Voie communale N° 5.

Les documents envoyés par M. l'Ingénieur seront remis aux demandeurs.

Meubles communaux: Le C.M. décide de vendre les meubles se trouvant dans les bâtiments ancienne école. La vente en sera faite sur place, après parution dans le Bulletin municipal de décembre.

Extincteurs pour Ecole maternelle: acquisition de 3 extincteurs. Coût : 2 393,44 F T.T.C.

Assurance Ecole maternelle : Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour assurer l'Ecole maternelle contre VOL et INCENDIE auprès de la compagnie "LE PATRIMOINE ". Devis est demandé pour bris de GLACES.  
Téléphone Ecole maternelle: Avis favorable , avec détail de facturation.

Boîtes aux lettres Ecoles, Mairie : Avis favorable.

Carrière : Le C.M. décide de la construction d'un mur pour dépôts d'immondices.



Agrandissement du cimetière :

Ce dernier sera clos totalement de murs d'une hauteur minimale de 2 mètres. Deux caveaux abandonnés seront récupérés pour la création d'une entrée.

Après obtention d'un devis, une demande de subvention sera formulée auprès du Conseil Général pour la construction du mur.

Réunion du C.M. du 26.09.86

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Approbation du Compte administratif 1985 :

Le compte administratif de 1985 fait ressortir un excédent de fonctionnement de :

737 353,20 Francs

et un excédent d'investissement de :

I 765 677,25 Francs .

Approbation du Compte de gestion de 1985 :

Ce compte de gestion présenté par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve et est approuvé.

Emploi cantinière municipale : L'employée actuelle effectue 30 heures de travail par semaine. Afin de compléter le travail de nettoyage de l'Agent spécialisé de l'Ecole maternelle, il lui est demandé de faire 4 heures hebdomadaires à l'école maternelle, en conséquence elle sera rémunérée pour 34 heures.

Amicale Boule Chuzelloise :

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de l'A.B.C. . Une étude est faite pour l'implantation de terrains de jeux de boules, au stade, à côté des vestiaires.

Réunion du C.M. du 24.10.1986

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Approbation du Plan d'Occupation des Sols: P.O.S.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.I23-I à L.I23-9 et R.I23-I à R.I23-36,

Vu la loi N° 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu l'Arrêté municipal en date du 6 décembre 1983 , prescrivant la Révision du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'Arrêté municipal en date du 26 mai 1986 prescrivant l'enquête publique sur le P.O.S. ,

Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 12 juin au 15 juillet 1986 , et l'Avis du Commissaire-enquêteur,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

Le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie aux jours et heures d'ouverture







Bibliothèque municipale :

Le Conseil donne un avis favorable pour l'achat de matériel , rayons et chaises à un Comité d'Entreprise. La commune sera représentée pour la préparation des statuts par Mme GARDAIS, adjointe au Maire et Mesdames FRANCE et MAILLEUR , conseillères municipales et par M. CHAINTREUIL , Maire.

Vin d'honneur pour inauguration de l'Ecole maternelle

Le Conseil municipal décide de le confier, après devis, à la Maison Declerck qui a, et matériel, et serveurs.

Réunion du C.M. du 28.II.1986

-O-O-O-O-O-O-O-O-

Le Conseil Municipal, en présence de Monsieur Donabédian, Percepteur de Vienne Banlieue , vote le Budget supplémentaire de 1986.

Il s'agissait de répartir sur les différents comptes les excédents du Compte administratif de 1985.

La balance générale s'établit comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses .....	771 553 F
Recettes .....	771 553 F

Section d'investissement :

Dépenses .....	3 336 069 F
Recettes .....	3 336 069 F

Le Budget supplémentaire du Bureau d'Aide Sociale s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 9 120 F.

Réunion du C.M. du 9.I2.86

-O-O-O-O-O-O-

Vote des subventions aux associations ou sociétés pour l'exercice 1986/

- Association familiale de Chuzelles .....	300 F
- Bibliothèque centrale de prêts de l'Isère.....	300 F
- Comité antituberculeux de l'Isère .....	100 F
- Comité anticancéreux de l'Isère .....	200 F
- Oeuvre des pupilles de l'Ecole .....	100 F
- Association des paralysés de France .....	100 F
- Fédération des Oeuvres laïques .....	200 F
- Section départementale du Trésor.....	100 F
- Habitat rural .....	100 F
- A.I.A.D.M.R. ....	3.600 F
- A.C.C.A. de Chuzelles .....	400 F
- Prévention routière .....	100 F
- Bibliothèque pédagogique de Vienne .....	100 F
- Football Club Chuzellois .....	1.000 F
- Etoile sportive de la Sévenne .....	400 F
- Association Mairés et Adjointes des Cantons de Vienne	100 F
- Club des Anciens "Le Trait d'Union".....	300 F
- A.F.I.P.E.I.M. de Vienne .....	600 F
- Chorale " La clé des chants ".....	400 F
- Journal "La Sévenne".....	300 F
- Harmonie de Seyssuel .....	2.100 F
- Association des Jeunes de Chuzelles (subv. excep.)	1.000 F
- Classe de neige ( versée au Sou des Ecoles ).....	8.160 F

Subventions prévues pour 1987.

- Une subvention pour la classe de neige qui sera fonction de celle accordée par le Conseil général.

- Une subvention ( à fixer ) pour la Bibliothèque municipale dont les statuts ne sont pas établis à ce jour et le bureau non constitué.

Contrat d'entretien des chaudières du Groupe scolaires

L'entretien est à nouveau confié à SORATHERM pour les 3 chaudières. Coût : 3 382,10 F

Miroir : Le Conseil renouvelle sa proposition aux habitants du quartier de St-Maurice / à savoir les directives du service de l'équipement : MIROIR sur le C.D.36 , STOP sur la V.C.5.

\*\*\*\*\*

# BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES :

Denrées et fournitures	8 800
Impôts et taxes	650
Travaux et services extérieurs	257 000
Participations et Contingents	84 040
Allocations et Subventions	10 063
Frais de gestion générale	11 000
Prélèvements pour dépenses d'investissement	<u>400 000</u>
TOTAL =	771 553

### RECETTES :

Recouvrements - Subventions	12 000
Dotation de fonctionnement	2 200
Impôts Indirects	2 800
Impôts Directs autres que contributions	1 515
Contributions directes	15 685
Excédent de fonctionnement reporté	<u>737 353</u>
TOTAL =	771 551

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

Restitution T.L. E.	3 000
Acquisition de terrain	164 000
Acquisition de biens meubles	40 000
Travaux de bâtiments	2 586 000



Travaux de voirie	125 000
Travaux d'électrification	36 626
Travaux d'assainissement	501 445
Travaux de cimetière	> 000
Travaux de stade	<u>75 000</u>
TOTAL =	3 336 069

RECETTES :

Prélèvement sur recettes de fonctionnement	400 000
Récupération T. V. A.	163 707
T. L. E.	23 000
Excédent d'investissement reporté	1 765 677
Subvention d'équipement	361 871
Produit des emprunts bâtiments	200 000
D. G. E.	4 000
Autres subventions écoles	6 550
Subventions assainissement	283 500
Trop payé S.I.V.O.M.	22 935
Remboursement T.V.A. S.I.V.O.M.	64 703
Subvention Electrification FACE	3 500
Emprunt Electrification	24 000
T.V.A. sur électrification	<u>12 626</u>
TOTAL =	5 336 069

Le budget supplémentaire n'est qu'un réajustement des recettes et des dépenses, afin de pouvoir faire face au règlement des factures imprévues ou supérieures aux chiffres du budget primitif.

L'important excédent de l'exercice précédent et des subventions allouées pour les gros travaux réalisés par la commune nous ont permis d'avoir des recettes importantes, facilitant l'équilibre financier de notre budget supplémentaire. Certains chiffres peuvent paraître élevés, mais si les sommes prévues ne sont pas dépensées, elles seront de nouveau libres pour réaliser d'autres investissements devenus nécessaires maintenant notre commune parmi celles qui améliorent le cadre de vie de ses habitants.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ASSISTANTE SOCIALE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Madame GUILLOUX , assistante sociale, recevra le public en mairie de Chuzelles, le premier jeudi de chaque mois , de 9 heures à midi .

# ECOLE RESTAURANT SCOLAIRE

ECOLE ELEMENTAIRE : Tél. 74-57-90-76

Directrice Madame ROUX (3 classes) :

- CM<sub>I</sub> - CM<sub>2</sub> : Madame ROUX = 21 élèves
  - CE<sub>I</sub> - CE<sub>2</sub> : mi-temps, Madame DEMARD = 29 élèves  
et Madame FROMENTOUX
  - C.P. : Madame CANAL = 22 élèves
- Effectif total = 72 élèves

ECOLE MATERNELLE : Tél. 74-57-06-30

Directrice Madame COLLET (2 classes) :

- Classe des grands : Madame COLLET = 26 élèves
  - Classe des petits : Madame GARCIA = 30 élèves
  - A.S.E.M. : Madame Michèle PRAS.
- Effectif total = 56 élèves

RESTAURANT SCOLAIRE :

Cette année, une quarantaine d'enfants fréquentent le Restaurant Scolaire Municipal dont la Présidente est Madame Michèle GARDAIS (Tél. 74-57-91-66) adjointe au Maire, la préparation des repas étant toujours assurée par Mademoiselle Chantal VALETTE, employée communale et aidée au moment des repas par Madame Renée PRAS.

# P.O.S

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par une délibération du 6 Décembre 1983, le Conseil Municipal décide une révision du Plan d'Occupation des Sols, en vigueur sur notre commune depuis le 21 Février 1978.

C'est ainsi que diverses procédures sont engagées rapidement ; une convention est passée avec l'atelier Bernard PARIS de VIENNE qui sera représenté par Monsieur KORN, urbaniste architecte, qui se chargera d'abord d'une mission d'étude.

Une deuxième convention est passée avec les Services de l'Equipement qui assureront les prestations suivantes :

- Conduite de l'élaboration du P.O.S.
- Etude du P.O.S. sur la base d'une carte communale approuvée.
- Assistance pour l'élaboration des supports matériels nécessaires
- Rédaction des règlements d'urbanisme
- Eléments nécessaires à l'Etablissement des annexes sanitaires
- Assistance pour la duplication et le montage des dossiers du P.O.S.

Conformément à la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, le Conseil Muni-



cipal décide d'associer à cette révision :

- la région
- le Département
- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Chambre des Métiers
- la Chambre d'Agriculture.

D'autre part, Monsieur le Maire en avisera les Maires des communes limitrophes.

Du 26 Janvier 1984 au 6 Octobre 1986, neuf séances réuniront le groupe de travail qui comprend outre les membres du Conseil Municipal :

- Monsieur JANET, Secrétaire de mairie
- Monsieur PICHE, représentant la D.D.E.
- Monsieur KORN, urbaniste
- Monsieur MARTIN, représentant la D.D.A.
- Monsieur LAURENÇON, D.D.E. subdivision de VIENNE
- Monsieur JAMAIS, représentant le Syndicat Agricole
- Monsieur GERY, Président du Syndicat des Eaux
- Monsieur GONIN, représentant la Chambre des Métiers

Dans la délibération du 5 Octobre 1984, l'urbaniste expose la méthode à suivre pour actualiser le P.O.S.

- Recensement des permis de construire déposés depuis 10 ans
- Etablissement d'une carte d'utilisation des sols

- Utilisation de l'état actuel de la D.D.E.
- Exploitation du dossier du P.O.S. approuvé
- Mise à jour du plan d'eau et d'assainissement.

Au cours des débats qui suivront, se posera la question des orientations en matière de développement démographique par rapport à la qualité des équipements existants et au monde agricole pour lequel Monsieur PICHE propose d'établir une carte des exploitations. Il est noté au passage que la tolérance des 25 mètres en zone agricole correspondrait à près de 50 % des permis de construire délivrés depuis l'établissement du P.O.S.

Monsieur KORN nous suggère de procéder à un recensement des bâtiments anciens pour éviter des difficultés d'interprétation.

Les représentants de la D.D.E. interviendront fréquemment pour souligner la nécessité de ménager une trouée en vue d'une éventuelle déviation du C.D. 36 au sud de l'agglomération. Dans ce but, l'obligation qui nous est faite de mentionner ce tracé sur le plan suscite des controverses au sein du Conseil Municipal.

Au cours de la réunion du 19 Avril 1985, le groupe de travail se penche sur l'examen du zonage proposé par l'urbaniste pour chaque quartier de la commune compte tenu de l'assainissement, des possibilités d'aménagement et des réa-

lisations engagées tout en considérant comme primordiale la préservation de l'activité agricole.

A ce jour, en comptabilisant le nombre de permis de construire délivrés depuis le début de l'année, nous constatons que la pression à l'urbanisation de la commune se fait toujours plus vive, d'où la nécessité d'aboutir rapidement dans la tâche entreprise.

Alors que près de deux ans se sont écoulés depuis la date de la première délibération, le groupe de travail estime avoir suffisamment débattu de tous les aspects de cette réglementation locale contraignante mais non moins indispensable.

La procédure réglementaire suivant son cours le 10 Décembre 1985 est prise la délibération d'arrêt du P.O.S. qui devra être soumis à une enquête publique laquelle se déroulera du 12 Juin au 15 Juillet 1986. Monsieur GRANGE ayant été désigné pour assurer la fonction de commissaire enquêteur, le 4 Août 1986 il nous communique son rapport. Nous remarquons que ses observations sont très proches des considérations qui ont motivé notre ligne de conduite dans ce travail.

Le 6 Octobre 1986, dernière convocation des membres du groupe de travail. Il s'agit alors de

prendre connaissance du registre mis à la disposition des propriétaires de la commune pendant l'enquête publique. Quarante observations y ont été consignées et treize lettres adressées au commissaire. Certains intervenants réclamant des surfaces importantes à lotir, nous avons là encore la confirmation de cette forte poussée à la construction qui se manifeste chez nous et dont nous parlions plus haut.

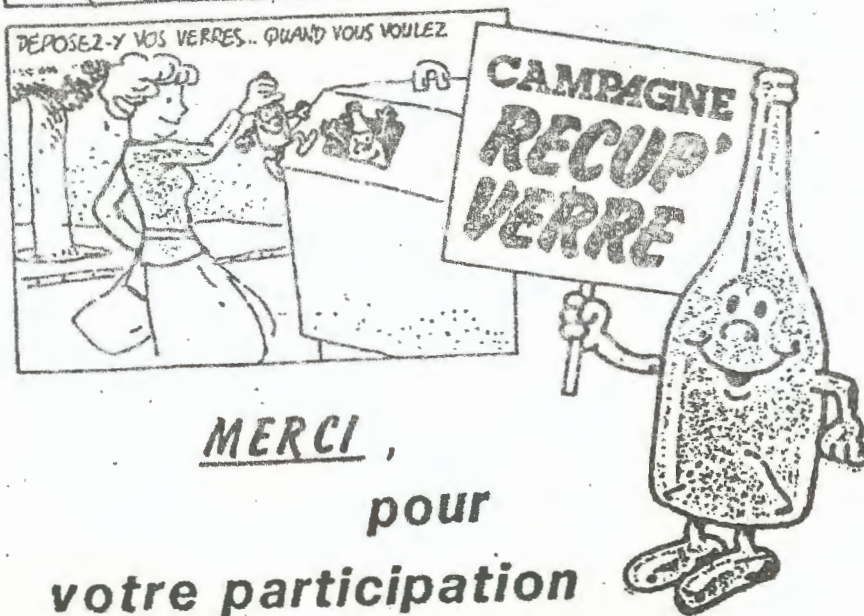
Le 24 Octobre 1986, cette révision touche à son terme, le Conseil Municipal réuni décide d'approuver ce plan d'occupation des sols. Dès le 3 Novembre chacun pouvait prendre connaissance du plan de zonage et des articles de la réglementation aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie.

-----



RECUPERATION DU VERRE

# METTEZ VOS VERRES A PART

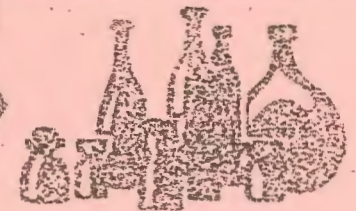


LA MUNICIPALITE , vous invite a  
la  
récupération du verre  
au profit de la LUTTE  
CONTRE LE CANCER

LIGUE   
NATIONALE FRANÇAISE  
CONTRE LE  
CANCER  
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

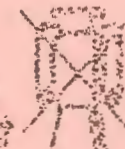
COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
de l'ISERE

CE QUI EST PRIS

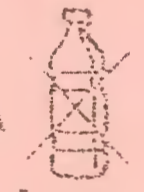


BOUTELLES, POTS, FLACONS, MÊME CASSÉS

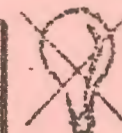
CE QUI  
N'EST  
PAS PRIS



Tous bouchons



Plastique



Ampoules



Verres



**ATTENTION**

Le VERRE est INTERDIT  
dans les Ordures  
Ménagères



# PERMIS DE CONSTRUIRE

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS

LA DERNIERE EDITION DE NOTRE BULLETIN

N° DE LA DEMANDE :	NOM - PRENOM DU DEMANDEUR	NATURE DE LA CONSTRUCTION :	LIEU-DIT :	DATE DU PERMIS
V 1011	: ALLAIN Philippe	Maison individuelle	: PAUPHILE	: 14.06.86
V 1012	: CARRET Daniel	Maison individuelle	: ST-MAXIME	: 19.06.86
V 1013	: ROBERT	Maison individuelle	: LES RIVOIRES	: 19.07.86
V 1014	: POINGT Gratien	Hangar	: TOURMENTE	: 31.07.86
V 1015	: VIALLE Christian	Modification	: PLEIN SUD	: 31.07.86
V 1016	: SOULIER-BUSSMANN	Maison individuelle	: VILLAGE	: 16.09.86
V 1017	: DELORME Michel	Atelier	: PAUPHILE	: 02.10.86
V 1018	: CAILLET Jean-Louis	Maison individuelle	: VERDIER	: 21.10.86
V 1019	: DURIF Jean-Claude	Maison individuelle	: BOIRON	: 24.10.86



## VOIRIE

### - TRAVAUX en 1986

Depuis la parution de notre dernier bulletin le goudronnage du chemin des Rivoires et de Saint-Hyppolite a été réalisé par l'Entreprise SACER, ainsi que le reprofilage de la VC N°1 à Boussole dont le revêtement général de la chaussée est prévu pour 1987.

Un petit aménagement est en cours de réalisation chemin de la carrière pour l'écoulement des eaux pluviales.

Avec l'accord des riverains une section du chemin des Brosses a été reprofilé et empierré.

### - TRAVAUX D'ENTRETIEN

Pour l'année 86, 20 Tonnes d'enrobé à froid ont été employé pour réparer nos routes, l'entreprise DUMAS a fourni 3 cuves de goudron d'une capacité d'environ 10 tonnes, lequel est destiné aux "emplois".

### - PREVISION POUR 1987

Les travaux seront plus importants qu'en 1986, à savoir :

- un revêtement sera fait :
  - sur la V.C.I de la route nationale 7 aux Martinières.
  - sur la V.C 2 route des Serpaizères
- L'élargissement de la V.C 3 à la Devillièrè.
- Reprofilage en enrobé à chaud d'une section de la V.C.I aux Martinières.

Si le budget le permet nous pourrions envisager d'autres travaux.

Rappelons qu'en cas de chute de neige ou verglas, des petits tas de mâchefer sont à la disposition des usagers sur les bordures de route (n'oubliez pas votre petite pelle dans le coffre de votre voiture elle peut vous rendre de grands services).

Pour la saison hivernale 86/87 en cas de neige, nous pouvons compter sur :

Mrs GONIN Gilbert - la Devillièrè

HYVERNAT Joël - Le Verdier

POINGT Gratien - Tourmente

JAMAIS Roger - Pauphile

PLANTIER Joseph - Pauphile

Pour tracter un chasse neige afin de dégager nos routes.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

## dix ans déjà : piscine :

Dix ans déjà que nos six communes se sont groupées pour offrir à leur population un équipement jamais vu en milieu rural. Construire une piscine couverte et chauffée à cette époque était une sorte de pari sur l'avenir, que les élus du moment ont hardiment réalisé et que les habitants n'ont pas à regretter aujourd'hui. Cette construction a permis aux enfants des écoles primaires des six collectivités d'appréhender à nager, même sans être des cracks dans l'eau, et aux adultes de profiter des plaisirs de la baignade en toute saison. Les villages voisins profitent aussi largement de cette réalisation, surtout les enfants de leurs écoles. Le planning de fréquentation aux heures scolaires étant complet dans toutes les piscines, il ne serait pas facile de trouver une place libre pour nos enfants, dans la périphérie de notre commune, si nous n'avions pas cet équipement.

Depuis ses débuts, la piscine a élargi ses installations en s'équipant d'un sauna et d'un poste de bronzage U.V.A. (solarium) qui fonctionnent aussi très bien.

Les élus des communes de VILLETTE-DE-VIENNE, LUZINAY, SERPAIZE, ST-JUST-CHALEYSSIN, VALENCIN et CHUZELLES se sont retrouvés le 9 Novembre dernier, afin de fêter ensemble ce dixième anniversaire. Cette journée a permis aux fondateurs de se retrouver dans une bonne ambiance et aux conseillers municipaux qui le désiraient de visiter un équipement intercommunal qui continuera à faire connaître et apprécier notre région.

### HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Pendant la période d'hiver - LUNDI 16h30 à 19h30  
MARDI 16h30 à 19h30  
MERCREDI 14h30 à 18h30  
JEUDI 16h30 à 17h30  
SAMEDI 14h00 à 18h30

### TARIFS

Adultes : 10 francs - Carte pour 10 entrées : 80 f  
Enfants : 7,50 francs - carte pour 10 entrées : 55 f

### SAUNA

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Tous les jours sur rendez-vous  
de 9h00 à 11h00  
de 14h00 à 19h00

TARIFS : Ticket : 22 francs la demi-heure

Cartes : 110 francs pour 6 entrées

### SOLARIUM (UVA-ULTRAVIOLET)

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Tous les jours sur rendez-vous  
de 9h00 à 11h00  
de 14h00 à 19h00

TARIFS : le jeton : 30 francs

la carte : 250 francs pour 10 entrées

La piscine sera fermée du 20 Décembre 86 au 1<sup>er</sup> Février 87



# BONJOUR

Je m'appelle "UNTEL".  
Je suis nouveau à CHUZELLES.  
Je viens habiter ici  
J'espère m'y faire des amis.  
Je viens à la Mairie  
Où j'ai eu mon permis,  
Pour avoir mon "chez moi"  
Et mes enfants sous mon toit.  
Je viens faire connaissance,  
Avec beaucoup de conscience  
Des élus du village  
Qui seront là, comme des sages,  
Pour me guider dans mes approches  
Et m'éviter erreurs et reproches,  
Face à une administration sans coeur  
Qui n'admet pas d'erreurs.  
Ils m'aideront dans cette voie  
Et sauront que je suis Chuzellois.  
Non, je n'arriverai pas en le clamant  
Au bout de six mois, un an,  
Leur demandant tout honteux  
Pour ne m'être jamais présenté à eux,  
Des renseignements très simples et banals  
Qu'ils me donneront de façon amicale

Il y a un parcours obligatoire  
Que toute personne doit savoir ;  
Nul n'est censé ignorer la loi,  
Même en étant de bonne foi.  
Alors, quand vous arrivez au pays,  
Adressez-vous à la Mairie,  
Tous les renseignements demandés  
Vous seront alors donnés.  
Et cela sera beaucoup plus normal  
Que d'apprendre votre arrivée par le Journal.  
Voyez l'article qui suit dans ce journal,  
Et vous lirez des choses tout à fait normales.

-----

Le médecin vient voir son malade qu'il trouve regaillardé.  
- Vous voilà mieux; le pouls est excellent ; vous avez suivi  
ponctuellement mon ordonnance, j'espère ?  
- Suivie, réplique le malade ; Non pas ! Je me serais cassé  
le cou.  
- Comment cela ?  
- Parbleu, ma femme l'a jeté par la fenêtre !

## CE QU'IL EST BON DE SAVOIR

Quelles démarches effectuer en cas de déménagement ?

E.D.F.-G.D.F. : de votre ancienne localité pour demander un transfert de votre abonnement, au plus tard 3 jours avant le déménagement, puis au service de la nouvelle localité pour qu'un relevé soit effectué avant votre emménagement.

SERVICE DES EAUX : des deux localités avant le déménagement pour le transfert de l'abonnement.

P.T.T. : de l'ancienne commune avant le déménagement pour faire suivre votre courrier.

CENTRE TELEPHONIQUE : des deux localités avant le déménagement pour le transfert de votre abonnement.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : Si vous avez des enfants pour les formalités d'inscription.

IMPOTS : De l'ancienne localité, dès le déménagement, pour demander le changement de centre.

CAISSE DE SECURITE SOCIALE : De chaque localité pour faire enregistrer le changement de caisse et pour obtenir rapidement une nouvelle carte.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : Des deux localités (renseignez-vous aussi sur vos droits éventuels à la prime de déménagement)

ASSUREUR : Précisez le nombre de pièces de votre nouveau domicile.

PREFECTURE ou SOUS-PREFECTURE : de chaque localité pour le changement obligatoire de votre carte grise et aussi pour obtenir une attestation de non-gage si vous changez de département (dès le déménagement et au plus tard, dans le délai d'un mois).

AGENCE BANCAIRE : de l'ancienne localité, au plus tôt pour le transfert éventuel de votre compte ou sa liquidation.

BRIGADE DE GENDARMERIE : de la nouvelle localité, un mois au plus tard après l'emménagement pour modifier l'adresse de votre livret militaire.

SERVICE DE LA REDEVANCE : des deux localités après le déménagement. Rappelez votre numéro d'identification.

COMMISSARIAT : ou à la mairie de la nouvelle localité, après le déménagement pour modifier l'adresse de votre carte d'identité quoique ce ne soit pas obligatoire.

MAIRIE : De la nouvelle localité entre le 1er Septembre et le 31 Décembre pour modifier votre domicile sur votre carte d'électeur.

SOCIETE DE CREDIT : (éventuellement) pour l'informer de votre nouvelle adresse, de votre nouveau compte bancaire si vous avez autorisé un prélèvement automatique.



## MEUBLES

La commune possédant des meubles anciens, le Maire et le Conseil Municipal ont décidé de les mettre en vente.

Pour cela, une exposition aura lieu le :  
- Samedi 24 Janvier 1987 de 14 à 17 h, petite salle du Mille-Club.

Les Chuzellois intéressés devront déposer en mairie leur offre de prix, sous double enveloppe avant le 10 Février 1987.

Les plus offrants seront avisés après ouverture des enveloppes au cours d'une séance de Conseil Municipal.

Meubles mis en vente :

- 1 armoire
- 1 commode
- 1 table à oreilles

} En bon état

ainsi que 2 vieilles commodes

## SERVICES PUBLICS

### SERVICES

S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs  
74 - 85 - 03 - 17

Gare d'ESTRESSIN : 74 - 85 - 10 - 78

POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon accueil à VIENNE - Tél : 74 - 85 - 00 - 17

SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE  
Tél: 74 - 31-61-18 ou 18

E. D. F. : Rue denfert rochereau et Rue lelièvre à VIENNE  
Tél : 74 - 53 - 60 - 20  
Dépannage : Tél : 74 - 53 - 00 - 92

SERVICE DES EAUX (S. D. E. I. ) : 6, place st-Martin à VIENNE  
Tél : 74 - 85 - 16 - 18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :  
Tél : 74 - 57 - 96 - 45

### SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON  
Tél : 78 - 54 - 14 - 14

S. M. U. R. : Tél : 74 - 85 - 85 - 40

HOPITAL DE VIENNE : Tél : 74-31-33-33

MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) : 74 - 57 - 92 - 82  
Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE) :  
74 - 57 - 97 - 39

CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :  
74 - 57 - 94 - 02

Dr MICHALON (SEYSSUEL) : Tél : 74 - 85 - 85 - 93

PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE) : Tél :  
74 - 57 - 99 - 21

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)  
(ancienne école enfantine)  
Tél : 74 - 57 - 99 - 49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)  
Tél : 74 - 85 - 72 - 73

#### ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE  
Tél : 74 - 53 - 26 - 25

HOTEL DES IMPOTS : 12, rue Jean Moulin à VIENNE  
Tél : 74 - 53 - 32 - 12

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)  
Tél : 74 - 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier

PERCEPTION DE VIENNE-EANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE  
Tél : 74 - 85 - 15 - 28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 57 - 90 - 97

MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile  
Tél : 74 - 85 - 33 - 64

1er ADJOINT : M. CARRET Pierre Les Martinières  
Tél : 74 - 57 - 90 - 64

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile  
Tél : 74 - 85 - 83 - 36

3e ADJOINT : M. FARAUULT Georges à Montferrat  
Tél : 74 - 57 - 91 - 73

4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle Le Verdier  
Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SECRETAIRE DE MAIRIE : M. JANET André Le Village  
Tél : 74 - 57 - 91 - 51

#### ENSEIGNEMENT OU SERVICES S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 50 - 90 - 76

DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire : 74 - 57 - 92 - 51

DIRECTRICE ECOLE MATERNELLE : Mme COLLET : 74- 57- 06 -30

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme GARDAIS  
le Verdier Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SOU DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ le Verdier  
Tél : 74 - 57 - 02 - 03

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (Ecole publique) : Mme VIALON  
la Combe

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée bon accueil à SEYSSUEL  
Tél : 74 - 85 - 39 - 54

TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN  
Tél : 78 - 96 - 11 - 44  
Bureau de VIENNE : 74 - 53 - 22 - 90

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SERVICE RELIGIEUX : Cure de TERNAY : Tél : 72 - 24 - 62 - 09

=====



# ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

- FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS : Président : M. BAUDOIX Maxime  
CANOE-KAYACK : Président : M. FLEURY Philippe  
ASSOCIATION FAMILIALE : Présidente : Mme GUITTOU  
A. I. D. M. R. : Président : M. L'AOUSTET à SEYSSUEL  
AIEE AUX PERSONNES AGEES : Président : M. L'AOUSTET à SEYSSUEL  
CLUB DES ANCIENS : Présidente : Mme NATIVEL  
SCU DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ  
CANTINE SCOLAIRE : Présidente : Mme GARDAIS  
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Ecole de CHUZELLES :  
Présidente : Mme VIALON  
LA SEVENNE : Président : M. FAYOLLE Jean  
CHORALE "LA CLE DES CHANTS" : Président : M. DACHEUX A. à  
VIENNE  
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE : Président : M. BOURGUIGNON  
Joseph  
ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE :  
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Présidente : Mme BRAT Renée  
F. X. A. C. A. : Président : M. PAROULT Georges  
SAINT-VINCENT : Président : M. GONIN Marcel  
A. C. C. A. (CHASSE) : Président : M. CARRET Louis  
DANSE FOLKLORIQUE : Présidente : Melle VALETTE Chantal  
ASSOCIATION DES JEUNES : Président : Melle GONIN Valérie  
A.B.C. (amicale boule Chuzelloise) President: M. GINOT Joseph

-C-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

# A . SAVOIR

## I - PISCINES

Une piscine est une construction imposable si :

- Elle est fixée au sol sans qu'il soit possible de la déplacer.
- S'il ne s'agit pas d'une construction provisoire.
- Elle présente le caractère d'un véritable bâtiment en égard à son importance, à sa nature, à sa destination, à sa fixité et à son mode d'établissement.

Tous ces critères entraînent l'imposition à la taxe foncière.

Cette taxe foncière sera calculée en fonction de :

- La surface de la piscine classée élément bâti formant "dépendance".
- La catégorie dans laquelle est classée votre habitation.

## II - TENNIS

Un court de tennis est imposable comme terrain d'agrément.

## SECURITE : POUR NOS ENFANTS

S'il y a quelque chose qui préoccupe chacun d'entre nous, c'est bien la sécurité de nos enfants.

Plusieurs fois, l'Association des Parents d'Elèves a fait passer des tracts pour sensibiliser les parents qui amènent leurs enfants à l'école et les ramènent après la classe, mais peu de parents en tiennent compte.

- Lors de la rentrée des classes, il y a deux façons de voir les choses :

1°/ Vous arrivez en avance le matin : gardez-vous en marche arrière car, lorsque vous repartirez, d'autres enfants seront là qui arrivent. Ainsi garés vous pourrez repartir en toute sécurité.

2°/ Vous arrivez juste à l'heure : les enfants sont en rang. Vous pouvez vous garer de face, cela n'a pas grande importance car il n'y a plus d'enfants qui risquent de passer derrière votre voiture.

- A la sortie des classes, vous arrivez tous en avance puisque vous attendez sous le porche de l'école. Alors gardez-vous en marche arrière ; lorsque vous partirez, vous verrez les enfants qui traversent la place.

- Quel que soit le moment, évitez de vous garer en stationnement interdit.

Les panneaux d'interdiction ont été mis de l'autre côté de la place pour favoriser le stationnement devant l'épicerie pour en faciliter l'accès à la clientèle et aux livreurs.

Jusqu'à présent, nous comptons sur la sagesse de tous, mais, si l'anarchie dans laquelle nous nous trouvons persiste, il faudra bien arriver à plus de sévérité.

Tâchons d'éviter cela et que rien ne justifie plus des remarques telles que : "il pose sa voiture comme ..." ou "il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre".

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--



# BATIMENTS

## ANCIENNE ECOLE

Comme il a été précisé dans notre précédent numéro de JUIN (n° 18), l'aménagement des nouveaux appartements réservés à l'accueil de la directrice de l'école maternelle, Mme COLLET, étaient terminés pour la rentrée scolaire. Les différents travaux de réfection étant réalisés par :

- Les employés communaux en ce qui concerne la démolition des planchers en mauvais état et la pose des nouveaux.
- M. ABEL-COINDOZ : la maçonnerie
- M. MO : la peinture, la plâtrerie
- M. ROUVEURE : la pose de faux plafonds
- M. TRUCHET : l'électricité
- M. DELAIRE : la plomberie et les travaux de sanitaire
- M. JANIN : la menuiserie et la pose des vitres
- M. BERGER : le revêtement de sol.

La dépense pour ces travaux est de ; 202 773,42 F.

## GROUPE SCOLAIRE

L'entreprise ROBERT a procédé à la réfection totale (peinture et pose de tissus muraux) des classes et du couloir du groupe scolaire.

En ce qui concerne l'entretien du préau, le conseil municipal en a décidé la rénovation. Le travail a été effectué par les employés communaux.

Le coût total de ces travaux s'élève à la somme de 121 755,94 F T.T.C.

## TRAVAUX EN PREVISION

### MADE :

Le conseil municipal a donné son accord pour le placement de quatre poteaux en bois nécessaires au support des filets de protection, ceux-ci étant placés afin d'éviter tout incident malencontreux. L'entreprise Rhodanienne effectuera ces travaux, suite à un devis d'un montant de 7 590,40 F

### JEUX DE BOULES :

L'association A.B.C. (Amicale Boule Chuzelloise) a envoyé à la mairie un courrier dans lequel elle désire l'aménagement d'un terrain réservé à l'usage de jeux de boules. Suite à cette demande, le Conseil Municipal envisagerait éventuellement d'aménager le terrain situé vers l'entrée principale du stade. Ce projet est à l'étude.

### FOOTBALL :

Le Football-Club de CHUZELLES demande l'aménagement d'un terrain communal qui se trouve à l'Ouest du stade. Cet aménagement permettrait aux équipes de pouvoir s'entraîner sur cet emplacement de jour comme de nuit, sans utilisation intensive du grand terrain. A cet effet, des rencontres entre la Municipalité et l'Association du Foot ont déjà eu lieu. Les devis présentés n'ayant pas eu l'accord du Conseil Municipal, d'autres réunions devront se tenir afin de trouver une solution plus satisfaisante.

# FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

---

La remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries avait lieu à la mairie en présence de Mr Chaintreuil Maire, et des membres du conseil municipal. MM. Chaintreuil et Plantier remerciaient et félicitaient tous les concurrents qui, fleurissent avec goût leurs maisons, bordures de voie publique, égaiant notre village et le rendent plus attrayant.

Les remerciements s'adressaient également aux employés communaux qui s'occupant si bien des parterres et bacs à fleurs du centre du village, à MM Bourguignon et Royet qui octroient généreusement des bons d'achat aux participants. Un regret : les enfants de l'école n'ont pu fleurir leur cour en raison de la construction de l'école maternelle, mais ils se rattraperont l'an prochain ...

Compte tenu de la qualité du fleurissement et du nombre de participants, le jury eut bien des difficultés à établir le classement suivant :

- 1<sup>er</sup> PRIX (coupe de la municipalité): Mr Roger PLANTIER
- 2<sup>er</sup> PRIX (coupe Philippe Royet): Mr André MEUNIER

## PALMARES

---

### - JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE :

- 1<sup>er</sup> - PLANTIER Roger
- 2<sup>er</sup> - PALIN Henri
- 3<sup>er</sup> - GAY Eugène
- 4<sup>er</sup> - TURCAS Yves
- 5<sup>er</sup> - PRAS Marcel

### - JARDIN INTERIEUR :

- 1<sup>er</sup> - BRUN Antoine
- 2<sup>er</sup> - BOUCHER Pierre
- 3<sup>er</sup> - TAVERNIER Michel
- 4<sup>er</sup> - TRUCHET André
- 5<sup>er</sup> - BOYER Louis

### - BALCON OU TERRASSE Sans JARDIN :

- 1<sup>er</sup> - MAS Marcel
- 2<sup>er</sup> - FAURE Maurice
- 3<sup>er</sup> - REGAL Joseph
- 4<sup>er</sup> - BERTHOLAT Georges
- 5<sup>er</sup> - CLERC Albert
- 6<sup>er</sup> - AGRAIN Charles



- TERRASSE avec JARDIN :

- 1<sup>er</sup> - MEUNIER André
- 2<sup>er</sup> - PORTALLES Max

- MAISON AVEC JARDIN :

- 1<sup>er</sup> - CHENAVIER Paul
- 2<sup>er</sup> - DURNET Jean
- 3<sup>er</sup> - BONNET Jean
- 4<sup>er</sup> - HYVERNAT Claudius
- 5<sup>er</sup> - ANDRE Jean
- 6<sup>er</sup> - THOMANN Alexandre

- BORDURE DE VOIE PUBLIQUE :

- 1<sup>er</sup> - FOREST Albert
- 2<sup>er</sup> - THEVENON Robert

- FERME FLEURIE :

GONIN Antoine

- MAISON SECONDAIRE :

LEYZIN Raymond

Mme Meyer, non inscrite reçoit un bon d'encouragement sa maison ayant été remarquée par le Jury lors de sa visite. Les écoles élémentaires et maternelles se voient également dotées de bons d'achat.

A noter que, en 1987, seront hors concours de ce palmarès les concurrents dont les noms suivent : J. Bonnet, A. Meunier, H. Palin, K. Piantier. Tous ont déjà remporté la coupe municipale et feront l'objet d'un concours spécial. A Tous ces lauréats, nous adressons nos félicitations et leur souhaitons pour la saison prochaine une bonne réussite dans les semis et plantations.

La cérémonie se termina par un vin d'honneur offert par la Municipalité et servi par Madame GINOT.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

## BIBLIOTHEQUE

Une nouvelle activité socio-culturelle au  
Service des Chuzellois

Du Bibliobus aux recommandations Ministerielles concernant la lecture, l'idée d'une bibliothèque municipale accessible à tous a fait son chemin.

L'Association de Parents d'Elèves a largement contribué au développement de cette idée, mais une telle mise en oeuvre, malgré un bénévolat très actif nécessite des moyens pour garantir un fonctionnement correct. Le Conseil Municipal donna alors son accord pour cette réalisation, décida de son implantation dans une des salles du préfabriqué qu'il équipa de rayonnages adéquats.

La Bibliothèque Centrale de Prêt de BOURGOIN contactée fournira un large éventail de livres et revues pour tous les goûts des enfants et des adultes. Ces volumes seront renouvelés fréquemment.

Comme pour toutes les activités auxquelles la Municipalité prend part et pour en assurer le suivi, une commission a été mise en place. Elle a été confiée à Mesdames FRANCE, GARDAIS et MAILLEUR. Un bureau sera bientôt créé.

Nous espérons que cette réalisation attirera beaucoup de lecteurs petits et grands.

:-:-:-:-:-

Michel prend un billet à LYON pour aller à GENEVE. L'employé, qui le connaît bien, lui demande :

- Tu reviens ce soir ? Un aller et retour ?
- Eh non ! Donne-moi un aller ! L'employé de GENEVE, il est comme toi, il faut qu'il gagne sa vie !

:-:-:-



11 NOVEMBRE 1986

- II NOVEMBRE 86 -

Pour honorer la mémoire des Chuzellois disparus, pour célébrer cette fête du souvenir et de la reconnaissance à ceux qui ont sacrifié leur vie devant l'intérêt national, la population s'est déplacée pour cette cérémonie.

Parmi l'assistance on remarquait Monsieur le Maire, les conseillers (ères), les employés municipaux, quelques représentants de plusieurs associations, les enfants des écoles.

Après le dépôt de gerbes offertes par la Municipalité et la FNACA, Monsieur le Maire donna lecture du message de Monsieur FONTES Secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Chacun des disparus était cité dans l'appel aux morts, qui était ponctué de la sonnerie traditionnelle exécutée par Monsieur Paraire. L'harmonie de Seyssuel donnait du relief à cette cérémonie en interprétant une Marseillaise appréciée.

Pour terminer, un vin d'honneur était offert par la Municipalité au Café CHARDON.

-----

DIVERS

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Chaque fois que le vendredi est jour férié, le ramassage sera effectué le Jeudi.

SECRETARIAT DE MAIRIE

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

EN RAISON DES FETES DE FIN D'ANNEE LE SECRETARIAT  
SERA FERME

LE VENDREDI 26 DECEMBRE 1986

ET LE VENDREDI 2 JANVIER 1987.

# INAUGURATION

## INAUGURATION DE L'ECOLE

### MATERNELLE

-o-

En ce jour un peu gris de ce 6 décembre, nous avons eu le plaisir de réunir, pour l'inauguration de l'Ecole maternelle, bien des Chuzellois ainsi que nombre de personnalités : Monsieur Monchovet, Sous-Préfet de Vienne, Monsieur Mermaz, député-maire et conseiller général de Vienne-nord, Monsieur Remillier, conseiller général représentant M. Carignon, président de l'Assemblée départementale, M. Saugey, conseiller régional, M. Mirlicourtois, inspecteur départemental de l'éducation nationale, bien des élus des communes voisines venus en amis, ainsi que tous ceux qui, à un titre quelconque, ont œuvré pour cette réalisation ou s'y sont intéressé.

Après que M. Chaintreuil eut évoqué les diverses étapes de la construction et les difficultés rencontrées, Messieurs Mirlicourtois, Remillier, Monchovet, Mermaz prirent successivement la parole, tous se réjouissant d'une réalisation permettant aux jeunes chuzellois une scolarité précoce, gage de bonnes études ultérieures. Le ruban symbolique, tenu par des enfants de l'école, était alors coupé et tous les présents pénétrèrent dans le magnifique ensemble d'environ 400 mètres carrés où enseignent Mme Collet, directrice, Mme Garcia, institu-

trice secondées par Mme Michèle Pras, assistante maternelle.

Tous les visiteurs apprécièrent cet ensemble conçu pour la petite enfance, meublé à son échelle, égayé de couleurs vives, chaleureux avec ses mezzanines, son coin cheminée, les coussins disposés çà et là. Et que dire de la décoration ? Rendons hommage au goût et au travail des maîtresses et de leurs petits élèves.

De l'Ecole maternelle on passait à l'Ecole élémentaire, Mme Roux, directrice, Mmes Demard et Canal accueillant les visiteurs. La grande école a fait peau neuve. Heureusement rénovée, les murs se parent de teintes délicates et lumineuses. Là aussi, passant de classe en classe, on s'attardait, on admirait et, pour beaucoup, des souvenirs resurgissaient.

Les visites terminées, malgré quelques gouttes de pluie, les personnalités, ainsi que toute l'assistance, se retrouvaient au Mille Club où un buffet avait été dressé par les soins du traiteur chuzellois M. Declerck. Le "Kir", les délicieux petits gâteaux salés ou sucrés furent fort appréciés et les conversations amicales se poursuivirent fort longtemps.

Vive l'école et que nos petits écoliers sachent profiter des chances qui leur sont données.



## ASSAINISSEMENT

L'assainissement de la commune se poursuit par des travaux de canalisation dans la Combe de Boussole et de Fauphile qui permettront le raccordement de ces hameaux au réseau principal dans la vallée de Leveau.

L'entreprise qui a fait ce travail a rencontré de grosses difficultés en raison du relief accidenté et de la composition du terrain. La présence d'un ruisseau, ainsi que d'arbres plus que centenaires, n'ont pas arrangé les opérations; Il a fallu créer une piste et refaire le lit du ruisseau.

Ce passage étant en terrain privé améliorera l'exploitation des coupes de bois et restera uniquement utilisable pour les ayant-droit.

Pour l'avenir, la commune avait demandé son inscription à une nouvelle tranche de travaux qui ne nous a pas été accordée, la nouvelle réglementation obligeant le conseil municipal à voter une taxe d'assainissement payée par les occupants des habitations déjà raccordées à l'égoût et basée sur la consommation d'eau potable. Cette taxe a été votée par le Conseil Municipal et s'élève à 1 F le m<sup>3</sup> utilisé et à dater du 1<sup>er</sup> Juillet 1987.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

-0-0-0-0-

#### MARTEL

Florian  
né le 24 janvier à Vénissieux - 69

#### GARCIA

Emmanuel  
né le 1<sup>er</sup> février à Lyon, 8<sup>o</sup> arrt- 69.

#### MONCHARMONT

Améline Laurence Sylvie  
née le 7 mai à Sainte-Colombe - 69

#### TARTAVEL

Sébastien Lucien  
né le 14 juin à Vienne - 38

#### PEYRACHON

née le 9 juillet à Vienne - 38

#### HALTER

Mickaël  
né le 19 juillet à Lyon, 3<sup>o</sup> arrt - 69

#### DELSAUT

Jenny  
née le 19 août à Vienne - 38

#### PERROUSSET

Floriane Marielle  
née le 30 août à Vénissieux - 69

FLORES

Cédric  
né le 25 septembre à Vénissieux - 69

CIBRARIO

Mélanie  
née le 10 octobre à Lyon 3° arrt - 69

VERDIER

Magali Marie  
née le 10 novembre à Lyon 7° arrt - 69

M A R I A G E S

-o-o-o-o-o-

CHARDON

Franck

&

BALDINI

Sylvie Simone Pierrette

le 14 juin

CHEVRIER

Georges

&

PERRET

Valérie Jocelyne

le 11 octobre

D E C E S

-o-o-o-

GALLET

Marie-Françoise Jeanne, veuve JOALLAND  
décédée le 6 mars à Seyssuel - 38  
à l'âge de 78 ans.

BLAIN

Marguerite Marie Léa, veuve COMBEMOREL  
décédée le 9 avril à Vienne - 38  
à l'âge de 77 ans .

CARCEL

Joanès

décédé le 10 juin à Vienne - 38  
à l'âge de 88 ans .

RONJAT

Pierre Louis Athanase

décédé le 22 septembre à Vienne - 38  
à l'âge de 81 ans .

GERARDIN

Simone Renée , épouse DUCHET

décédée le 22 septembre à Bron - 69  
à l'âge de 75 ans .

DURAND

Marie-Louise , veuve JAMAIS

décédée le 3 novembre à Lyon 5° arrt- 69  
à l'âge de 74 ans .

.. .. .



# LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Cette inscription est obligatoire pour tout Français né avant le 1er mars 1968 .

ATTENTION ! seules les demandes déposées avant le 31 DECEMBRE 1986 donneront lieu à une inscription permettant de voter en 1987 .

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune ( attache résultant ,  
- soit du domicile,  
- soit de la résidence de plus de six mois,  
- soit de l'inscription à l'une des quatre contributions communales ) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date mentionnée.

ATTENTION ! aucune inscription n'a lieu d'office.

## SECRETARIAT : ouvert :

le MARDI de 9 H à 12 H  
le JEUDI de 9 H à 12 H  
le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

## PERMANENCES DES ELUS :

le MARDI : M. CARRET Pierre , 1er adjoint  
ou Mme GARDAIS Michèle, adjointe .  
le JEUDI : M. CHAINTREUIL Jean , Maire .  
le VENDREDI : M. PLANTIER Joseph, adjoint  
ou M. FARAULT Georges, adjoint.

## DEMANDE de Carte nationale d'identité ou de Passeport .

### Renseignements demandés :

NOM (1) \_\_\_\_\_

EPOUSE-VEUVE \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Né (e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Signalement (2) : Taille : \_\_\_\_\_ S.P. \_\_\_\_\_

Domicile \_\_\_\_\_

FRANÇAIS par (3) \_\_\_\_\_

PERE : Nom et prénoms (1) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Né le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

MERE : Nom de jeune fille et prénoms (1) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Née le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

État du demandeur : célibataire, marié (e), veuf (ve), divorcé (e) - (4)

A présenter : Livret de famille

A indiquer : couleur des yeux pour passeport.

A fournir :

2 photographies de face , sans coiffure,  
sur fond neutre

1 timbre fiscal de 115 F pour carte identité  
de 350 F pour passeport.

# UN PEU DE DETENTE

A LA MATERNITE

La maman est heureuse. Elle a un beau bébé. Seulement il y a un petit ennui, l'enfant a la peau noire.

Comment l'annoncer à son mari absent pour 1 mois. Au retour de celui-ci, il s'inquiète. Pourquoi cette peau brune, nous sommes blancs tous les deux ?

La mère trouve une réponse. Il fallait que je l'alimente moi-même, comme je n'avais pas assez de lait, j'ai pris une nourrice africaine. C'est pour cette raison que la peau de bébé est devenu noire.

Intrigué malgré tout, le mari demande à sa mère à lui si c'était possible.

Peut-être bien répondit-elle, lorsque tu étais petit, j'ai moi aussi manqué de lait et j'ai dû te nourrir au lait de vache, et, maintenant tu portes des cornes.





Bulletin tiré à 550 exemplaires  
et distribué gratuitement dans chaque  
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

DECEMBRE 1986